

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240404-D2024_03-DE

N° ordre de passage : 3
N° annuel : D2024-03

Mise en ligne le 9/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 30

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :
26/03/2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Le Comité Syndical élit donc son président de séance pour l'approbation du compte administratif. Il s'agit de M. Francis TRUPTIL, délégué de la commune de Prétot Vicquemare.

Le quorum étant atteint, le Président du Syndicat quitte la salle sans prendre part au vote.

Le compte administratif 2023 est présenté ci-dessous :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	303 890,58 €
Recettes	307 820,63 €
Excédent 2023	+ 3 930,05 €
Investissement	Réalisé
Dépenses	270 710,24 €
Recettes	324 712,46 €
Excédent 2023	+ 54 002,22 €
Excédent de fonctionnement antérieur	+ 15 506,01 €
Excédent d'investissement antérieur	+ 102 736,04 €
Excédent de Fonctionnement cumulé	+ 19 436,06 €
Excédent d'Investissement cumulé	+ 156 738,26 €

En section de fonctionnement, compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 15 506,01 € et du résultat excédentaire de 3 930,05 €, le résultat net excédentaire cumulé de 2023 est de 19 436,06 €

En section d'investissement, le compte administratif laisse apparaître un solde positif de 54 002,22 € auquel il convient d'ajouter le résultat positif de l'exercice précédent 102 736,04 € soit un excédent de 156 738,26 €

Il est procédé au vote à 18h15.

VOTE :

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2023.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 04/04/2024



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240404-D2024_03-DE

M. Francis TRUPTIL
Président de séance,
Date de signature : 04/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr